Assurances

L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

A grande conflagration qui, il y a quelques jours a détruit une partie importante de la ville de Baltimore attire de nouveau l'attention sur cette importante institution de prévoyance qu'est l'assurance contre les pertes d'incendie.

Nous l'avons maintes fois répété, persoane n'est à l'abri de ces pertes, s'il ne se trouve assuré et assuré dans une compagnie de tout repos.

Si prudent qu'on soit et quelque précaution qu'on prenne pour combattre un incendie qui prendrait naissance chez soi, on n'en est pas moins exposé à perdre tout ce qu'on possède dans une conflagration comme celle qui a eu lieu à Baltimore. Dans ce désastre on a pu se rendre compte que ces prétendues constructions à l'épreuve du feu ne sont nullement épargnées par l'élément dévastateur, quand elles se trouvent englobés dans un bloc ou pâté de maisons en flammes.

Nul ne pouvant se croire à l'abri des pertes d'incendie, il ne reste d'autre ressource que de s'assurer contre ces pertes.

On se récrie beaucoup à Montréal contre la cherté de l'assurance; on y trouve que les taux sont trop élevés. Cela peut être vrai pour les années dans lesquelles les incendies ne font pas trop de ravages, mais les primes que demandent les compagnies d'assurance à leurs assurés n'ont rien d'excessif, si on veut bien considérer les risques qu'elles courent et dont on peut se rendre compte, quand survient un désastre comme celui de Baltimore.

Dans les bonnes années, les compagnies d'assurance accumulent des réserves qui sont une garantie pour les assurés et qui leur permettent de payer les pertes à raison de 100 cents dans la piastre, quand ces pertes dépassent leurs recettes en primes et en revenus.

Ce n'est donc pas toujours l'intérêt des assurés de faire couvrir leurs risques par les Compagnies qui offrent des taux de prime plus bas que leurs concurrentes.

Il est compréhensible que l'assuré insiste pour payer le moins cher possible le prix de l'assurance comme il est compréhensible aussi que les assurances mettent le prix à un taux qui leur permette de faire face aux pertes excessives de certaines années.

Pour l'assuré, la question primordiale n'est pas le taux plus ou moins élevé de la prime à payer, mais la certitude que le montant total de ses pertes lui sera payé On demande des agents responsables pour la campagne.

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

La seule Compagnie locale ayant un
CAPITAL ACTIONS

1720 rue NOTRE-DAME,
Coln St-Frs-Xavier, MONTREAL

Compagnie Indépendante (Incendie)

RODOLPHE FORGET, Président. E. CLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

LA

Provident Savings Life ASSURANCE SOCIETY OF N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE

POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Quebec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Le Total et les Affaires Canadiennes nouvelles payées en 1903 de la

CANADA LIFE

ont dépassé ceux de n'importe quelle année antérieure

La Western

Assurance Co.

C mpagnied'Assurance contre le Feu et sur la Varine INCORPOREE EN 1851

CAPITAL - - - - \$2,000,000 ACTIF, au-delà de - - 3,383,718 REVENU ANNUEL, au-delà de 3,536,035 Bureau Principal: TORONTO, Ont. Hon. Geo. A. Cox, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant. C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal: 189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant.

ROUTH & CHARLTON, Agents de la Ville.

par la compagnie dans laquelle il est assuré, s'il lui arrive quelque malheur. Or une compagnie qui fait de l'assurance au rabais n'offre pas à l'assuré les mêmes garanties qu'une compagnie qui compte plutôt sur la réputation qu'elle s'est acquise en bien réglant les sinistres et sur la force que lui donnent son capital et ses réserves.

Les taux de prime ne s'établissent pas à vue de nez et quand les compagnies d'assurances augmentent les taux de la prime, ce n'est pas sans une étude sérieuse de leurs actuaires qu'ils prennent une résolution de ce genre.

Avant toute autre considération, l'assuré veut être payé en plein s'il subit des pertes et pour cela il doit d'abord se renseigner sur la solidité des compagnies auxquelles il veut proposer son risque; toutes autres conditions étant égales s'il trouve chez l'une de ces bonnes compagnies un taux de prime moindre, son choix sera fait. Mais nous croyons que toutes les bonnes et solides compagnies à fonds social ont aujourd'hui les mêmes taux.

M. ARMAND P. RAYMOND,

Agent Général du Département Français de la Confederation Life

Le sujet de cette courte esquisse, M. Armand P. Raymond vient d'être tout récemment promu au poste enviable et plein de responsabilité d'Agent Général



de la Confederation Life Association, une de nos compagnies d'assurance-vie des mieux cotées et les plus populaires.

C'est un joli succès à l'actif de M. A. P. Raymond qui est encore un homme jeune c'est à peine s'il est entré dans la trentaine, et, à trente ans, on est en droit d'escompter l'avenir.

Il fit ses débuts commerciaux à la maison Delaunay où il s'occupa de comptabilité.